

UNAIDS/PCB(19)/06.6
6 novembre 2006

**19^e réunion du Conseil de Coordination du Programme de
l'ONUSIDA
Lusaka, Zambie,
6-8 décembre 2006**

Point 5 de l'ordre du jour provisoire :

Renforcement de la coordination mondiale sur le SIDA

Introduction

La Déclaration politique adoptée à l'issue de la Réunion de haut niveau sur le VIH/SIDA en mai 2006 stipule notamment ce qui suit :

« 50. Engageons le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA... à renforcer à l'échelon mondial la coordination sur le VIH/SIDA, notamment par les séances thématiques du Conseil de Coordination du Programme ; »

Une décision du Conseil de Coordination du Programme, prise lors de sa 18^e réunion en juin 2006, se fait l'écho de cette requête :

« 7.5 Demande à l'ONUSIDA, en consultation avec les membres du Conseil de Coordination du Programme, d'élaborer des solutions possibles pour renforcer la coordination mondiale sur le SIDA, notamment par le biais des réunions thématiques du Conseil de Coordination du Programme, et d'en faire rapport à la réunion thématique du Conseil de Coordination du Programme en décembre 2006 ; »

La riposte au SIDA, notamment les fonctions de coordination (voir ci-dessous), sur le plan mondial comme au niveau des pays, est influencée par le contexte du développement au sens large. Il faut prendre en compte les objectifs du Millénaire pour le développement, la réforme du système des Nations Unies et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE).

Les processus de coordination au niveau des pays

La Déclaration politique de 2006 réaffirme le but de l'extension vers l'accès universel, qui reste l'un des principaux objectifs pour l'ONUSIDA. Sur la voie de l'accès universel, la communauté internationale a déjà approuvé les « Trois Principes »¹ et la répartition des tâches proposée par la Cellule mondiale de réflexion. Pour appuyer ce qui précède, les Nations Unies ont lancé un processus dans de nombreux pays dans le but de mettre en place des équipes VIH uniques et d'élaborer des plans de travail conjoints.

La Déclaration de Paris souligne de même les mécanismes destinés à renforcer l'appropriation et les processus nationaux. L'accroissement rapide du nombre d'agences de développement et l'augmentation des flux de ressources pour le VIH sont d'une importance capitale ; toutefois, cette situation se révèle souvent difficile à gérer pour les pays sans des coûts de transaction élevés. Les récentes consultations au niveau des pays liées à l'accès universel ont constamment souligné qu'on pouvait en faire davantage pour renforcer les processus dans les pays, mais également que de nombreux problèmes ne sont pas faciles à résoudre et requièrent en fait un appui et une approche sur le plan mondial, comme les relations entre les Autorités nationales de

¹ Les « Trois Principes » engagent tous les partenaires au niveau national à aligner leurs efforts autour d'un cadre d'action convenu pour lutter contre le SIDA ; une autorité nationale de coordination du SIDA, avec un mandat multisectoriel à large assise ; et un système convenu de suivi et d'évaluation en matière de SIDA au niveau national.

coordination de la lutte contre le SIDA et les Mécanismes de coordination dans les pays pour le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Les fonctions de coordination au niveau mondial

La résolution 1994/24 de l'ECOSOC, qui a établi le *Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA*, appelle le Programme commun à remplir un certain nombre de fonctions, entre autres :

- a) de fournir un leadership mondial pour riposter à l'épidémie ;
- b) de réaliser et de promouvoir un consensus sur le plan mondial sur des approches politiques et programmatiques ; et
- c) de plaider en faveur d'un engagement plus fort dans la riposte à l'épidémie sur le plan mondial et au niveau des pays.

La coordination au niveau mondial est le principal mécanisme permettant de remplir ces mandats, dont l'objectif primordial est de renforcer et de soutenir des processus dirigés par les pays eux-mêmes. La valeur ajoutée du mécanisme mondial, en plus des mécanismes aux niveaux régional et des pays, consiste en l'aptitude à engager une base d'acteurs la plus large possible au moyen d'une approche cohérente et harmonisée de la riposte au SIDA.

Actuellement, les fonctions de coordination mondiale se heurtent à plusieurs difficultés :

- Une approche fragmentée en termes de politiques, de processus et de priorités émanant de différentes organisations, bien qu'au sein du système des Nations Unies ces derniers soient raisonnablement cohérents dans le cadre du Programme commun. Ce qui signifie que les tentatives visant à fixer des priorités au niveau mondial sont souvent biaisées par la diversité d'opinions, l'indépendance des structures de gouvernance et le financement ultérieur des différentes activités aux niveaux des pays et des régions ;
- L'absence d'uniformité des mécanismes d'obligation redditionnelle pour de nombreuses parties prenantes aux processus au niveau des pays comme sur le plan mondial ; et
- La mobilisation et le déploiement des ressources dépendent des parties prenantes.

Le Conseil de Coordination du Programme a déjà un mandat politique et de coordination, au sein du système des Nations Unies, et en tant que tel il est censé influencer sur la fixation des politiques des organisations et des groupes constitutifs individuels, tout en tenant compte des pratiques et mandats politiques existants. Ainsi, lors de la Réunion de haut niveau, les États Membres de l'ONU ont explicitement identifié les réunions thématiques du Conseil de Coordination du Programme comme une occasion de rassembler, d'influencer et d'harmoniser les approches des principales parties prenantes à la riposte mondiale à l'épidémie de SIDA.

Le Conseil de Coordination du Programme comporte actuellement des représentants de 22 pays situés dans toutes les régions du monde, des 10 Coparrainants de l'ONUSIDA et de cinq organisations non gouvernementales (ONG), notamment des associations de personnes vivant avec le VIH. Des gouvernements, des ONG, d'autres organes des Nations Unies et des

organisations intergouvernementales peuvent également assister aux réunions du Conseil de Coordination du Programme en tant qu'observateurs.

L'environnement actuel en matière de développement mondial est toutefois en train de s'élargir pour inclure de nouvelles parties prenantes à la riposte à l'épidémie de SIDA. Des fondations privées, la communauté de la recherche et le secteur des affaires se sont tous révélés être des acteurs importants. Le secteur privé et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme doivent également trouver leur place au sein de la coordination politique et opérationnelle au sens large. De nombreuses parties prenantes ont des relations sous une forme ou sous une autre avec le Programme commun et le Conseil de Coordination du Programme. Il faut également souligner que le fait d'inclure davantage de parties prenantes ne signifie pas la création d'une structure mondiale de type forum ni la réunion de grands nombres de participants qui pourraient être difficiles à gérer et perdraient de leur efficacité.

Les questions clés qui se posent lorsque l'on envisage une meilleure coordination au niveau mondial sont notamment les suivantes. Comment assurer :

- une approche cohérente par toutes les parties prenantes² en termes de leadership, d'appropriation (en particulier au niveau pays), d'obligation redditionnelle et de supervision sur la base des « Trois Principes » ;
- une approche harmonisée de tous les partenaires³ dans les diverses structures de gouvernance où ils opèrent et dans lesquelles ils sont représentés ;
- un mécanisme qui permette une représentation appropriée et réelle ;
- la transparence dans l'approbation et l'application des politiques mondiales ;
- un moyen de tenir responsables de leurs engagements différents acteurs, soit des organes, des organisations et/ou des individus qui ont un intérêt dans la riposte à l'épidémie de SIDA, quels que soient leur statut ou la structure de leur gouvernance ; et
- que le rôle du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA s'agissant de fixer des politiques apparaisse clairement dans le contexte mondial et puisse s'appliquer à travers toute la gamme des organes d'autorisation et des mécanismes d'appui technique et financier.

Obligation redditionnelle, suivi et gouvernance – comment mesurer le niveau et l'efficacité de la coordination ?

Le Conseil de Coordination du Programme devra examiner quels sont les objectifs et indicateurs à mettre en place pour faire en sorte que l'activité renforcée puisse être mesurable. En dépit de l'existence d'un certain nombre d'organes chargés de la fixation des politiques, on peut affirmer qu'une vraie politique se remarque surtout au moment de sa mise en œuvre, c'est-à-dire des politiques, des dépenses et une action au niveau du pays, et de son impact sur l'épidémie. On peut alléguer qu'il s'agit aussi du seul niveau où l'effort de coordination mondiale peut se

² « Parties prenantes » se réfère aux organes et organisations qui s'intéressent aux « Trois Principes », soit au niveau de leur supervision, soit de leur mise en œuvre.

³ Organisations, organes et/ou individus qui ont déjà établi des liens de gouvernance et/ou de coopération avec l'ONUSIDA.

mesurer : lorsque le discours devient réalité. Des indicateurs devront également être élaborés au niveau mondial, en mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficience du processus de coordination renforcée.

Les solutions possibles pour renforcer la coordination

Le Conseil de Coordination du Programme a demandé la présentation d'options comprenant le recours à la réunion thématique biennale du Conseil. Les options qui suivent ne se veulent pas exhaustives et les commentaires et suggestions sont les bienvenus. En outre, la liste ne propose pas une solution « unique » et les membres du Conseil de Coordination du Programme désireront peut-être apporter des commentaires sur une combinaison d'options.

- a) Une réunion conjointe du conseil avec le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme une fois par biennium : ceci permettrait d'élargir la participation et d'impliquer d'autres acteurs clés non représentés au Conseil de Coordination du Programme, et renforcerait la synergie entre la principale source multilatérale de financement pour le SIDA et le système des Nations Unies – un important mécanisme en matière de soutien technique et de fixation de politiques.
- b) L'utilisation du Conseil de Coordination du Programme pour une coordination renforcée des politiques : les séances thématiques pourraient être améliorées si l'on transformait la réunion en un forum politique de participants invités. Les caractéristiques du forum politique comprendraient notamment ce qui suit :
 - l'ordre du jour se concentrerait sur un thème politique ;
 - la réunion continuerait d'avoir lieu chaque biennium pendant deux jours ;
 - la participation s'étendrait au-delà des membres actuels pour inclure une représentation plus large de la société civile, du secteur privé, des institutions universitaires, des organisations à assise communautaire, des fondations (par exemple, la Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation William J. Clinton), du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, des donateurs, tels que le Plan d'urgence du Président des Etats-Unis d'Amérique pour l'aide contre le SIDA, et des organismes régionaux. Il est important que le nombre de participants soit équilibré afin de faire en sorte que la réunion reste gérable et efficace, et n'excède pas 200 personnes ;
 - l'ordre du jour ne couvrirait pas les affaires régulières du Conseil de Coordination du Programme ;
 - la réunion se tiendrait à Genève afin de limiter les coûts à la charge du Secrétariat.
- c) Une fonction d'examen par les pairs au niveau mondial conformément au mandat du Conseil de Coordination du Programme : cela ferait office de fonction de supervision pour soutenir la mise en œuvre des « Trois Principes », de la Cellule mondiale de réflexion et autres instruments destinés à faciliter l'harmonisation et l'alignement.

Les fonctions d'examen par les pairs consistent notamment à :

- identifier les meilleures pratiques ;
- examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre ; et
- aborder les obstacles et les contraintes.

- d) Inviter les présidents et vice-présidents des conseils directeurs des organismes coparrainants de l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme à participer au Conseil de Coordination du Programme : cela pourrait éventuellement résoudre la question des divergences de vues entre les membres des différents conseils et assurerait un apport stratégique plus clair dans les programmes des organisations individuelles ayant trait au SIDA.

- e) Une réunion régulière des directeurs exécutifs des principales organisations multilatérales (et éventuellement bilatérales) engagées dans des programmes de lutte contre le SIDA.

Le Conseil de Coordination du Programme est prié de :

Déterminer la ou les solution(s) possible(s) pour renforcer la coordination mondiale qu'il estime faisables et appropriées et de demander au Secrétariat de l'ONUSIDA de fournir des propositions plus détaillées pour la mise en œuvre de ces options, et de les présenter lors de la 20^e réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2007.

